

# 04.08.2020

# **Kit Components**

Product code	Description
3600030 TeSeE® Chronic Wasting Disease Antigen TeseLISA	
Components:	
5144A	Grinding Tube
5144B	Reagent A - Denaturing Solution
1641	Reagent B - Clarifying Solution
5144D	Reagent C1 - Resolving Solution
3551100	BSE Proteinase K



Page : 1/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Grinding Tube
- · Code du produit 5144A
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23

CH-1785 Cressier

Switzerland

phone: +41-(0)26 674 55 05/06 fax: +41 26 674 52 19

- · Service chargé des renseignements : swiss@bio-rad.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 41-61-719555

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 n'est pas applicable
- · Pictogrammes de danger n'est pas applicable
- · Mention d'avertissement n'est pas applicable
- · Mentions de danger n'est pas applicable
- · Indications complémentaires:

Contient ProClin 300. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation

7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de meme degre de purete

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 231-791-2
- · 3.2 Préparations
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux
- · Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page : 2/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Grinding Tube

(suite de la page 1)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page : 3/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Grinding Tube

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité :

- Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

23 hPa

non déterminée

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

RHRRIC	DIIF 9. Pro	nriátás nh	rysiques et	chimiaues
RODIN	XOL 0. 1 10	prices pri	ry orques et	ommigacs

0.1 Informations our les propriétés physiques et chimiques essentialles		
<ul> <li>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>Indications générales.</li> </ul>		
· Aspect:		
Forme :	liquide	
Couleur :	incolore	
· Odeur :	Inodore	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH à 20 °C:	7	
· Modification d'état		
Point de fusion :	0 °C	
Point d'ébullition :	non déterminé	
· Point d'éclair :	non applicable	
	Non déterminé.	
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.	
· Température de décomposition :	Non déterminé.	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion :	Non déterminé.	
· Limites d'explosion :		
inférieure :	Non déterminé.	
supérieure :	Non déterminé.	

(suite page 4)



Page : 4/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Grinding Tube

	(suite de la page 3)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
eau :	95,1 %
Teneur en substances solides :	4,9 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 26628-22-8 azoture de sodium

Oral LD50 (statique) 27 mg/kg (Rat) 27 mg/kg (mou)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)



Page : 5/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Grinding Tube

(suite de la page 4)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : En général non polluant
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>DOT, ADN, IMDG, IATA</li> <li>ADR</li> </ul>	Non réglementé Non réglementé Non réglementé
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non réglementé
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
	(suite pa

(suite page



Page : 6/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Grinding Tube

(suite de la page 5)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· **Polluant marin** : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: Non réglementé

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

· Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 7)



Page : 7/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Grinding Tube

(suite de la page 6)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/9

phone: +41-(0)26 674 55 05/06 fax: +41 26 674 52 19

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Reagent A Denaturing Solution
- · Code du produit 5144B
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23

CH-1785 Cressier

Switzerland

· Service chargé des renseignements : swiss@bio-rad.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 41-61-719555

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS05 GHS06

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Sodium N-lauroylsarcosinate

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-

· Mentions de danger

H330 Mortel par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)



Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 1)

P320 Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribut	· Composants contribuant aux dangers:	
CAS: 9002-93-1 Numéro CE: 618-344-0	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]omegahydroxy- Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	5-<10%
CAS: 137-16-6	Sodium N-lauroylsarcosinate Acute Tox. 1, H330 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	5-<10%

#### ·SVHC

9002-93-1 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page : 3/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 2)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 4)



Page : 4/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: liquide
Couleur: incolore
Odeur: lnodore

(suite page 5)



Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

	(suite de la pa
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	7
Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/ea	<b>u) :</b> Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
eau :	73,4 %
Teneur en substances solides :	26,2 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Mortel par inhalation.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
57-13-6 u	57-13-6 urée		
Oral	LD50	14.500 mg/kg (rat)	
9002-93-1	9002-93-1 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]omegahydroxy-		
Oral	LD50	5.900 mg/kg (rat)	
137-16-6	137-16-6 Sodium N-lauroyIsarcosinate		
Inhalatoire	Inhalatoire LC50/4 h 0,05-0,5 mg/l (Rat)		

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

- · des yeux :
- Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques :
- · Remarque : Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

(suite page 7)



Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 6)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives a	u transport
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>DOT, ADN, IMDG, IATA</li> <li>ADR</li> </ul>	<b>J</b> Non réglementé Non réglementé Non réglementé
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non réglementé
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'ut	tilisateur Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex convention Marpol et au recueil IBC	<b>e II de la</b> Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé

- CH/FR

(suite page 8)



Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

9002-93-1 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]-.omega.- Sunset date: 2021-01-04 hydroxy-

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

9002-93-1 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA
Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 9)



Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent A - Denaturing Solution

(suite de la page 8)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 1 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Reagent B Clarifying Solution
- · Code du produit 1641
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23

CH-1785 Cressier

Switzerland

phone: +41-(0)26 674 55 05/06 fax: +41 26 674 52 19

- · Service chargé des renseignements : swiss @bio-rad.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 41-61-719555

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables. H226

Nocif en cas d'ingestion. H302

H315 Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. H318

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)



Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

71-36-3 butane-1-ol

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 200-751-6
- · Numéro index: 603-004-00-6
- · 3.2 Préparations
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux

Composants	contribuant	aux dangers:

Composante contin	buun uun uungoror		
CAS: 71-36-3	butane-1-ol	Flam. Liq. 3, H226	50-100%
EINECS: 200-751-6		Eye Dam. 1, H318	
		Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)



Page : 3/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 2)

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit

(suite page 4)



Page : 4/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 3)

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- · Protection respiratoire: Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: liquide incolore

Couleur: genre alcool

Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion : -89 °C Point d'ébullition : 116 °C

(suite page 5)



Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

	(suite de la page 4
· Point d'éclair :	23 - 60 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	340 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-ai peuvent se former.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	1,5 Vol %
supérieure :	9,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité à 20 °C:	0,81003 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 ℃:	77 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH/FR

(suite page 6)



Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 5)

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 71-36-3 butane-1-ol

Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique		3.400 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	8.000 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

· des veux :

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU DOT, ADR, IMDG, IATA  14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT ADR Butanols mixture 1120 BUTANOLS mélange 1120 BUTANOLS, mixture BUTANOLS mixture  14.3 Classe(s) de danger pour le transport Label 3 ADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. 5 Liquides inflammables. 6 Liquides inflammables. 7 Liquides inflammables. 8 Liquides inflammables. 9 Liquides inflammabl	
Butanols mixture 1120 BUTANOLS mélange 1120 BUTANOLS, mixture BUTANOLS mixture BUTANOLS mixture  14.3 Classe(s) de danger pour le transport Label 3  ADR, IMDG, IATA  Classe 3 Liquides inflammables. 5 tiquette 3  14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30  INDICENSE : F-E,S-D  Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Sole: E1	
ADR  MDG, IATA  1120 BUTANOLS mélange 1120 BUTANOLS, mixture BUTANOLS mixture BUTANOLS mixture  14.3 Classe(s) de danger pour le transport Label  3 ADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. 3 14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler: No EMS: F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5 L Code: E1	
MDG, IATA  1120 BUTANOLS, mixture BUTANOLS mixture  14.3 Classe(s) de danger pour le transport Label  ADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. 2 Liquiette 3 Liquides inflammables. 3 Liquides inflammables. 3 Liquides inflammables. 4.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. No EMS: No EMS: F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5 L Code: E1	
MDG, IATA    A.3 Classe(s) de danger pour le transport	
AADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. Étiquette 3  AAAR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. Étiquette 3  AAAR, IMDG, IATA III  AAAAR, III  AAAAR, IMDG, IATA III  AAAAR, IMDG, IATAAR, III  AAAAAR, III  AAAAAR, IMDG, IATAAR, III  AAAAAR, III  AAAAAR, IMDG, IATAAR, III  AAAAARA	
Label 3 ADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. Étiquette 3 A4.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III A4.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non A4.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30 IA.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30 IA.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport : IADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  DOT, ADR ADR ADR Quantités exceptées (EQ)  DOT, ADR ADR ADR CODE E1	
ADR, IMDG, IATA Classe 3 Liquides inflammables. Étiquette 3  14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30  No EMS : F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5 L Code: E1	
Classe Étiquette 3 Liquides inflammables. 3 14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler: No EMS: F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5L Code: E1	
Étiquette 3  14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30 No EMS : F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5L Code: E1	
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA  14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : No EMS : F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport : ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5L Code: E1	
DOT, ADR, IMDG, IATA  III  I4.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  I4.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30 No EMS : F-E,S-D Stowage Category A  I4.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  IADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  5L Code: E1	
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin : Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler : 30 No EMS : F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1	
Polluant marin:  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler: No EMS: F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Non Stowage Attention: Liquides inflammables. Non ADR Stowage Category A  Non Stowage Category A  Stowage Category A	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler: 30 No EMS: F-E,S-D Stowage Category A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1	
Indice Kemler:  No EMS:  Stowage Category  A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  30  F-E,S-D  A  Non applicable.  51  Code: E1	
No EMS: Stowage Category  A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  F-E,S-D A Non applicable.  5L Code: E1	
Stowage Category  A  14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  Indications complémentaires de transport :  ADR  Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  A  Indications complémentaires de transport :  5L  Code: E1	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  Indications complémentaires de transport :  ADR  Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  Code: E1	
convention Marpol et au recueil IBC Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Non applicable.  Solution	
Indications complémentaires de transport :  ADR Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  Code: E1	
ADR Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1	
Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1	
Quantités exceptées (EQ) Code: E1	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Quantité maximale nette par emballa	
Quantité maximale nette par emballa	age extérieur: 1000 m
Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels D/E	



Page : 8/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 7)

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L Code: E1

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1120 BUTANOLS MÉLANGE, 3, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	50-100

- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

(suite page 9)



Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent B - Clarifying Solution

(suite de la page 8)

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables — Catégorie 3 Acuta Tox. 4: Toxicité aiguis - voie grale — Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Reagent C1 Resolving Solution
- · Code du produit 5144D
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23

CH-1785 Cressier

Switzerland

phone: +41-(0)26 674 55 05/06 fax: +41 26 674 52 19

- · Service chargé des renseignements : swiss@bio-rad.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 41-61-719555

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Sodium N-lauroylsarcosinate

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.



Page : 2/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 1)

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux
- · Composants contribuant aux dangers:

137-16-6 Sodium N-lauroylsarcosinate

Acute Tox. 1, H330 Eye Dam. 1, H318 0,1-<1%

Skin Irrit. 2, H315

• Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)



Page: 3/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 2)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

- CH/FF



Page : 4/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 3)

9.1 Informations sur les propriétés p	hysiques et chimiques essentielles	
Indications générales.	•	
Aspect:		
Forme :	liquide	
Couleur :	vert	
Odeur:	Inodore	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH à 20 °C:	7	
Modification d'état		
Point de fusion :	non déterminé	
Point d'ébullition :	non déterminé	
Point d'éclair :	non applicable	
	Non déterminé.	
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.	
Température de décomposition :	Non déterminé.	
Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion :	Non déterminé.	
Limites d'explosion :		
inférieure :	Non déterminé.	
supérieure :	Non déterminé.	
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa	
Densité :	non déterminée	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau :	entièrement miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u) : Non déterminé.	
Viscosité :		
dynamique :	Non déterminé.	
cinématique :	Non déterminé.	
Teneur en solvants :		
eau :	73,2 %	
Teneur en substances solides :	26,8 %	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	



Page : 5/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

57-13-6 urée

Oral LD50 14.500 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des veux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.

(suite page 6)



Page: 6/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 5)

- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14.1 Numéro ONU DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, ADN, IMDG, IATA ADR	Non réglementé Non réglementé Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisa	nteur Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II c convention Marpol et au recueil IBC	<b>de la</b> Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessu
"Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé

(suite page 7)



Page : 7/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

Nom du produit Reagent C1 - Resolving Solution

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit BSE Proteinase K
- · Code du produit 3551100
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23

CH-1785 Cressier

Switzerland

phone: +41-(0)26 674 55 05/06 fax: +41 26 674 52 19

- · Service chargé des renseignements : swiss@bio-rad.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 41-61-719555

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 n'est pas applicable
- · Pictogrammes de danger n'est pas applicable
- · Mention d'avertissement n'est pas applicable
- · Mentions de danger n'est pas applicable
- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 56-81-5	glycerol	1-2,5%
EINECS: 200-289-5		
CAS: 39450-01-6	protéinase, sérine, Tritirachium album	1-2,5%
EINECS: 254-457-8	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)



Page : 2/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

(suite de la page 1)

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)



Page: 3/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

(suite de la page 2)

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### 56-81-5 glycerol

VME Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³

SSc

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition

· Limites d'explosion :

inférieure : supérieure :

- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Non déterminé.

Non déterminé.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

BUBBIALL		1///		
RUBRIQUE	= 9: Pro	orietes bi	ivsiaues ei	chimiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques		
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.		
· Aspect:		
Forme :	liquide	
Couleur :	incolore	
· Odeur :	Inodore	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH à 20 °C:	7	
· Modification d'état		
Point de fusion :	non déterminé	
Point d'ébullition :	non déterminé	
· Point d'éclair :	non applicable	
	Non déterminé.	
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.	
· Température de décomposition :	Non déterminé.	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion :	Non déterminé.	

(suite page 4)



Page : 4/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

	(suite de la page 3)	
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa	
<ul> <li>Densité :</li> <li>Densité relative.</li> <li>Densité de vapeur:</li> <li>Vitesse d'évaporation.</li> </ul>	non déterminée Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.		
· Viscosité : dynamique : cinématique :	Non déterminé. Non déterminé.	
· Teneur en solvants : solvants organiques eau :	2,4 % 95,0 %	
Teneur en substances solides : · 9.2 Autres informations	2,7 % Pas d'autres informations importantes disponibles.	

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)



Page : 5/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

(suite de la page 4)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé	
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>DOT, ADN, IMDG, IATA</li> <li>ADR</li> </ul>	Non réglementé Non réglementé Non réglementé	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non réglementé	
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé	
	(suite r	nage



Page : 6/7

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

(suite de la page 5)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· **Polluant marin** : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: Non réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
1	1-2,5
NK	1-2,5

- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

(suite page 7)



Page: 7/7

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2020 Révision: 30.07.2020

#### Nom du produit BSE Proteinase K

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 6)